

La tarification

Les tarifs journaliers, applicables au 1er avril 2023 :

Chambre seule :

| | | |
|----------------------|---------|---------------------------------|
| <u>Hébergement</u> : | 62,70 € | 69,76 € à la charge du résident |
| <u>Dépendance</u> : | | |
| - GIR 1/2 : | 26,22 € | |
| - GIR 3/4 : | 16,64 € | |
| - GIR 5/6 : | 7,06 € | |

Chambre double :

| | | |
|----------------------|---------|---------------------------------|
| <u>Hébergement</u> : | 58,38 € | 65,44 € à la charge du résident |
| <u>Dépendance</u> : | | |
| - GIR 1/2 : | 26,22 € | |
| - GIR 3/4 : | 16,64 € | |
| - GIR 5/6 : | 7,06 € | |

Des aides financières peuvent vous aider à payer les frais d'un séjour en hébergement temporaire :

- possibilité d'intégrer une partie du financement dans le plan APA à domicile pour les personnes dont la perte d'autonomie a été évaluée en GIR 1 à 4 ;
- l'ASH (aide sociale à l'hébergement) ;
- des aides des caisses de retraite.

L'instruction des dossiers de financement peut être assurée par l'équipe administrative de l'EHPAD.

Inscription

Les demandes d'admission sont à formuler par écrit ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30.



Contactez pour cela :

Le Cadre de Santé

Tél : 03 23 97 56 01

Fax : 03 23 97 56 32

cadre.ehpad@ch-lenouvion.fr

Le Responsable de l'Hébergement

Tél : 03 23 97 56 39

Fax : 03 23 97 56 57

hebergement@ch-lenouvion.fr

L'Equipe soignante

Tél : 03 23 97 56 61

dpi.ehpad@ch-lenouvion.fr



HEBERGEMENT TEMPORAIRE

EHPAD

« Résidence La Thiérache »



40, rue André Ridders
02170 Le Nouvion-en-Thiérache

Tél : 03 23 97 56 39

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une durée maximum de 3 mois dans l'année.

Les objectifs

- permettre aux personnes de pouvoir **continuer à vivre chez elles** et, pour ce faire, de pouvoir ponctuellement avoir recours à un hébergement temporaire ;
- permettre à leurs proches de pouvoir s'absenter ponctuellement et **passer le relais** ;
- peut également être utilisé comme une **première étape** avant une entrée définitive en maison de retraite.

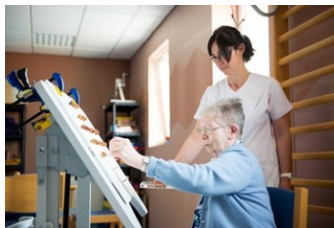
Le personnel

L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire dont les membres sont formés à la bientraitance, aux droits des patients, à la gestion des troubles du comportement et à la méthodologie de l'humanité.



Les activités

Chaque résident organise sa journée comme bon lui semble. Des activités et animations collectives lui sont proposées chaque jour.



Le programme hebdomadaire est distribué à chacun, en même temps que le menu. Le résident en hébergement temporaire bénéficie des mêmes services que les autres résidents :

- des activités de vie quotidienne (cuisine, jardinage...),
- des activités motrices (gymnastique douce, promenades, parcours extérieur de santé, relaxation...),
- des activités de stimulation cognitive (mémoire, lecture, chant, écoute musicale...),
- des ateliers saveurs des terroirs,
- l'accès au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA),
- des soins esthétiques...



Informations pratiques



Les visites ont lieu tous les jours de 11 h à 21 heures.

L'accueil en hébergement temporaire est de 3 mois par an maximum en continu ou en discontinu.

Une place de disponible à l'EHPAD du Nouvion.

Un personnel médical, une équipe soignante et paramédicale, une équipe d'animation, des personnes qualifiées toujours à vos côtés.

En dotation globale, vous avez un service « clé en main ».